

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 28 MAI 2009

L'an deux mil neuf, et le vingt huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 19 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PATOILLARD, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23

Présents : PATOILLARD Philippe, VACHER Claude, LONGUEVILLE Dominique, COMTE Robert, CHATRENET Pierre, BADIN Nicole, GIRON Daniel, ROBIN Jean-Marc, DESROCHE Christian, PERRIN-ROLIN Véronique (*retard*), POMARET Nathalie, GENDRE Patricia, ROBIN Laurence, BRENIER Yves, TROULLIER Philippe, REDON Jean-Marc, LAUNEY Emilie, JUNILLON Xavier, DOELSCH Christine, ROCH Gérard, PERRET Jean-Paul, VASSY Frédéric, COMBET Marie-Pierre.

Pouvoirs : Christine CHAPELLE a donné pouvoir à Daniel GIRON
Christelle LEBOUCHARD-NEEL a donné pouvoir à Nicole BADIN
Mélanie ASTIER a donné pouvoir à Xavier JUNILLON
Véronique PERRIN ROLIN a donné pouvoir à Nathalie POMARET (jusqu'à son arrivée)

Absent : Carole PUZIN

Date de la convocation : 19 mai 2009

DEBAT PUBLIC

- Cérémonie commémorative du 8 mai : étonnement sur le peu de jeunes présents à la cérémonie. Il n'y a pas eu d'information particulière effectuée cette année auprès des écoles (penser à le faire les années à venir pour les différentes cérémonies).

- Logements sociaux: la maison à 15 €par jour a-t-elle été envisagée ?
Actuellement, la municipalité est plutôt axée sur le logement locatif. Ce projet est à étudier en sachant toutefois qu'il y a un coût pour la collectivité dans la procédure de la maison à 15 €

- La crèche est saturée, il n'est plus possible d'accueillir des enfants supplémentaires.
Les crèches sont saturées dans plusieurs villages aux alentours. Il faudrait envisager les mini-crèches (3 à 5 enfants), projets portés par des personnes, une aide de la communauté de communes est possible. Depuis l'année dernière, les enfants de 3 ans mangent à la cantine, ce qui a libéré des places.

- Quelles sont les conditions du spectacle mécanique annoncé ?
Les élus ont été surpris vendredi dernier devant la prolifération des panneaux. La demande en date du mois de mars faisait référence à un cirque sans chapiteaux ni animaux.
Le nettoyage et la remise en état sont prévus. Une caution de 2 000 €a été reçue.
150 €ont été versés pour l'alimentation en eau, EDF et l'emplacement.

Il faudra nettoyer après la manifestation (notamment si éclats de verre).

Le gymnase sera fermé dès 20h30, les associations seront informées et filtreront les entrées pour leurs activités.

- Quelles circonstances amènent la municipalité à informer sur les cambriolages récemment ?

Il y a une recrudescence de cambriolages, c'est pourquoi l'information est répétée. Il n'y a pas de consigne particulière. Il faut que chacun soit attentif.

- Monsieur le Maire signale qu'il y a eu des dégradations au tennis, au foot, au gymnase (parcours de santé). Les réparations ont un coût. Le policier municipal fera des rondes le vendredi soir, jour où les dégradations ont eu lieu.

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales est remplie.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Emilie LAUNEY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Désigne Emilie LAUNEY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le compte rendu de la séance du 25 mars 2009

Pour : 25

Abstention : Christine DOELSCH

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la délibération 2009/73 sera complétée. Il ne s'agit pas d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2009/05 : Décision de confier la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructure, portant sur le re profilage partiel de la VC n° 156 dite rue de la Combe et la mise en place du réseau d'assainissement EU dans la VC n° 156 (dans l'emprise du re profilage) et le CR n° 54 attenant la dite voirie communale, au Cabinet DAVID, sis Immeuble « Le Sphinx » - BP 149 - Avenue Adolphe FIGUET - 26104 Romans cedex, pour un montant total de 2 236.10 €HT soit 2 674.38 €TTC.

Décision 2009/06 : ABROGEE (remplacée par la délibération n°2009/65 du 6 mai 2009)

Décision 2009/07 : Décision de retenir l'offre de l'entreprise AUDIO CABLE SERVICE, sis, Z.A.E. « Les Marlhes » - quartier Bayannes - 26300 ALIXAN, pour un contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage du matériel destiné à la réception d'émissions audiovisuelles de notre commune, d'un montant de 1 923.08 €HT soit 2 300.00 €TTC, conclu pour une durée de un an renouvelable 4 fois.

Claude VACHER indique qu'il faudrait envisager de revoir le coût pour les abonnés (actuellement 10 € par an)

Nicole BADIN précise qu'une remise en état à été effectuée, la réception fonctionne bien et l'entreprise est réactive

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- parcelle A573 de 110 m², située 5 rue des Remparts
- parcelle ZS 357 de 2100 m² située quartier de la gare.

Arrivée de Véronique PERRIN-ROLIN

2009/72. DEBAT SUR LE PADD DANS LE CADRE DE LA REVISION DU POS DEVENU PLU

Intervention de Daniel GIRON

Présentation du PADD par M DECAUVILLE et Mme BLANCHET.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable n'existait pas dans les POS, il reflète le projet politique de la commune. Il est décliné dans les orientations d'aménagement puis dans le zonage et le règlement.

Les grands axes :

- Maîtrise de la croissance, locale et agglomération Valentino-romanaise
- Organisation des services autour du centre bourg
- Projets d'infrastructures pour la vie économique
- Atouts environnementaux et paysagers.

1. Croissance de la population à un rythme raisonné et maîtrisé. Prise en compte du PLH.
 - 1.1.Objectif 2020 : 4500 à 4800 habitants.
 - 1.2.Privilégier la diversité de l'habitat pour assurer la mixité sociale et intergénérationnelle. Imposer un minimum de 20% de logements sociaux dans les opérations de 4 logements et plus (zones U seulement, logements neufs seulement).
 - 1.3.Adapter les services et équipements à l'évolution de la population. (complexe sportif, nouvelle salle des fêtes, ...)
2. Assurer un développement urbain maîtrisé en matière d'habitat.
 - 2.1.Assurer le renouvellement et la densification du centre bourg.
 - 2.2.Maîtriser les extensions urbaines
 - 2.3.Développer certains hameaux.
3. Dans le cadre du PLU, la réglementation des zones agricoles sera plus stricte.
4. Affirmer le centre bourg comme pôle de centralité.
 - 4.1.Etudier le déplacement de la rue des Crozes.
5. Asseoir le dynamisme et la vitalité économique de la commune
 - 5.1.Mise en place d'une Zone Agricole Protégée (ZAP)
 - 5.2.Limitation de l'extension des zones d'activité et des carrières
 - 5.3.Prévoir une reconversion partielle des carrières en zone d'activité ;
 - 5.4.Accompagner les grandes zones économiques
 - 5.5.Conforter le tourisme en maîtrisant son développement.
6. Préserver les atouts environnementaux et les paysages
 - 6.1.Zones NATURA 2000, ZNIEFF, boisements, prendre en compte les risques naturels (inondation, éboulements)
 - 6.2.Informer le public sur les points remarquables qui seront identifiés et protégés.

Daniel GIRON précise que les orientations prises comportent des différences par rapport aux précédentes. Le périmètre de SCOT réduit sans Tain Tournon fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil communautaire. Des projets d'agglomération sont aussi en cours.

C'est dans ce contexte que se réalise le PLU de la commune.

Les orientations devront être affinées en commission pour les décliner dans le zonage et le règlement.

Gérard ROCH demande à ce que des études soient faites sur les grottes et carrières dans les zones constructibles actuelles ou futures.

Marie-Pierre COMBET demande de quel côté la zone de carrière de l'Armailler sera étendue. Certaines personnes sur Grangeneuve souhaitent être en zone de carrière pour s'assurer que l'entreprise puisse les racheter. Il est précisé qu'une rencontre pourra être organisée sur le hameau d'Aiguilles, à l'initiative des habitants. Mme COMBET prend les contacts pour son organisation.

Il faut conserver la vue sur l'Isère, ou la recréer (déplacement du boulodrome), bénéficier de l'apport de la voie verte et ne pas faire que des parkings à la place du boulodrome.

Claude VACHER demande si des emplacements peuvent avoir vocation à densifier le village.

Daniel GIRON précise qu'il faudra voir dans le détail jusqu'où aller. Il faut réfléchir à l'aménagement du terrain sous la caserne des Pompiers.

Daniel GIRON propose de voter, bien que cela ne soit pas obligatoire. Plus on est unanime, plus le Conseil Municipal aura une voix forte pour défendre les projets de la commune dans le SCOT.

Philippe PATOUILLARD demande si l'ensemble des conseillers est d'accord sur les grandes orientations qui ont été présentées.

Gérard Roch souhaite que des précisions soient apportées, notamment sur le périmètre de la ZAP, le traitement des hameaux. Philippe PATOUILLARD répond que pour l'instant, seules les grandes orientations font l'objet d'un débat et d'un vote. Le règlement et le zonage dont l'objet de la seconde partie de la réalisation du PLU.

Pour : 20

Abstentions : Mélanie ASTIER par procuration, Christine DOELSCH, Gérard ROCH, Jean-Paul PERRET, Frédéric VASSY et Marie-Pierre COMBET.

2009/73. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Considérant le recrutement du responsable des services techniques au grade de Technicien chef à compter du 20/06/2009, il est nécessaire de modifier le poste existant, à savoir « Technicien ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de créer le poste de technicien supérieur chef à compter du 20/06/2009 et de supprimer le poste de technicien à compter du 20/06/09 compte tenu de sa vacance,
- et d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS Au 20 juin 2009				
TITULAIRES				
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	NOMBRE	
Attaché	Attaché principal	Temps complet	1	35
Directeur Général des Services	Directeur Général des services	Temps complet	1	non pourvu
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif 2e classe	Temps complet	2	70
	Adjoint administratif 2e classe	31,50 H	1	31,5
	Adjoint administratif 2e classe	26,00 H	1	26
	Adjoint administratif 1ere classe	Temps complet	1	35
	Adjoint administratif 1ere classe	Temps partiel à 80 %	1	28
	Adjoint administratif principal 2e cl	Temps complet	1	35
Agents de Police municipale	Brigadier	Temps complet	1	35
ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	22,50 H	1	22,5
	ATSEM 1 ^{ère} classe	32,30 H	1	32,3
	ATSEM 1 ^{ère} classe	33,03 H	1	33,03
	ATSEM principal 2 ^e classe	30,75 H	1	30,75
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	Temps complet	5	175
	Adjoint technique de 1e classe	Temps complet	1	35
	Adjoint technique de 2e classe	6,00 H	3	18
	Adjoint technique de 2e classe	25,25 H	1	25,25
	Adjoint technique de 2e classe	26,19 H	1	26,19
	Adjoint technique de 2e classe	28,60 H	1	28,6
	Adjoint technique de 2e classe	25,84 H	1	25,84
	Adjoint technique de 2e classe	31,00 H	1	31
	Adjoint technique de 2e classe	7,50 H	1	7,5
	Adjoint technique de 2e classe	7,59 H	1	7,59
	Adjoint technique de 2e classe	8,62 H	1	8,62
	Adjoint technique de 2e classe	6,25 H	1	6,25
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Temps complet	3
Agent de maîtrise		32,00 H	1	32
Techniciens supérieurs territoriaux	Technicien supérieur chef	Temps complet	1	35

Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème classe	Temps complet	1	35 non pourvu
	Adjoint du patrimoine 1ère classe	Temps complet	1	
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Ass. spécialisé d'ens. artistique	8,50 H / 20	1	non pourvu non pourvu
	Ass. spécialisé d'ens. artistique	6,00 H / 20	1	
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	15,50 H / 20	1	15,5 non pourvu
	Assistant d'enseignement artistique	4,50 H / 20	1	
		postes ouverts	42	
		postes pourvus	38	
		1028,175 29,38	h hebdomadaires agents équivalent temp	
NON-TITULAIRES				
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	NOMBRE	
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	Temps complet pour 1	1	35
		Temps complet pour b	2	35

Pour : 21

Contre : Christine DOELSCH, Gérard ROCH, Jean-Paul PERRET, Frédéric VASSY et Marie-Pierre COMBET.

2009/74. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Considérant la nécessité de faire face aux besoins ponctuels liés au surplus d'activité des services techniques ;

Considérant que la Direction Générale des Services est assurée par un attaché principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de créer un poste d'adjoint technique 2° classe à temps complet pour des besoins occasionnels,
- de supprimer le poste de Directeur Général des Services,
- et d'arrêter le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS Au 20 juin 2009					
TITULAIRES					
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	NOMBRE		
Attaché	Attaché principal	Temps complet	1	35	
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif 2e classe	Temps complet	2	70	
	Adjoint administratif 2e classe	31,50 H	1	31,5	
	Adjoint administratif 2e classe	26,00 H	1	26	
	Adjoint administratif 1ere classe	Temps complet	1	35	
	Adjoint administratif 1ere classe	Temps partiel à 80 %	1	28	
	Adjoint administratif principal 2e classe	Temps complet	1	35	
Agents de Police municipale	Brigadier	Temps complet	1	35	
ATSEM	ATSEM 1 ^{ère} classe	22,50 H	1	22,5	
	ATSEM 1 ^{ère} classe	32,30 H	1	32,3	
	ATSEM 1 ^{ère} classe	33,03 H	1	33,03	
	ATSEM principal 2 ^e classe	30,75 H	1	30,75	
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	Temps complet	5	175	
	Adjoint technique de 1e classe	Temps complet	1	35	
	Adjoint technique de 2e classe	6,00 H	3	18	
	Adjoint technique de 2e classe	25,25 H	1	25,25	
	Adjoint technique de 2e classe	26,19 H	1	26,19	
	Adjoint technique de 2e classe	28,60 H	1	28,6	
	Adjoint technique de 2e classe	25,84 H	1	25,84	
	Adjoint technique de 2e classe	31,00 H	1	31	
	Adjoint technique de 2e classe	7,50 H	1	7,5	
	Adjoint technique de 2e classe	7,59 H	1	7,59	
	Adjoint technique de 2e classe	8,62 H	1	8,62	
	Adjoint technique de 2e classe	6,25 H	1	6,25	
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	Temps complet	3	105
		Agent de maîtrise	32,00 H	1	32
Techniciens supérieurs territoriaux	Technicien supérieur chef	Temps complet	1	35	
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2ème classe	Temps complet	1	35	
	Adjoint du patrimoine 1ère classe	Temps complet	1	non pourvu	

Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Ass. spécialisé d'ens. artistique	8,50 H / 20	1	non pourvu non pourvu
	Ass. spécialisé d'ens. artistique	6,00 H / 20	1	
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique	15,50 H / 20	1	15,5 non pourvu
	Assistant d'enseignement artistique	4,50 H / 20	1	
		postes ouverts	42	
		postes pourvus	38	
		1028,175 29,38	h hebdomadaires agents équivalent temps plein	
NON-TITULAIRES				
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	NOMBRE	
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	Temps complet pour 1	1	35
		Temps complet pour b	2	35
		Temps complet pour b	1	35

Unanimité

2009/75. SUBVENTIONS 2009 – MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A LA CANTINE SCOLAIRE

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2009 fixant le montant des subventions attribuées aux associations,

Considérant les résultats du bilan de l'année 2008 présenté par l'association cantine scolaire,

Considérant l'accord intervenu entre le Président de l'association Cantine scolaire et la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide

- de modifier la subvention allouée à l'association cantine scolaire et de fixer ce montant à 22 000 € au lieu de 25 000 €

Unanimité

2009/76. CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES SOUMISES A UNE PEINE DE TRAVAUX D'INTERET GENERAL

Considérant que la délinquance est une préoccupation commune à l'ensemble des autorités chargées de veiller à l'ordre public et de favoriser l'insertion,

Considérant que les actes de délinquance commis trouvent une réponse pénale pertinente dans des travaux non rémunérés exécutés au profit de la collectivité,

Considérant l'utilité sociale indéniable, pour une municipalité et ses habitants, de ces mesures exécutées par des délinquants qui demeurent sur l'agglomération ou commettent des actes répréhensibles sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de conclure une convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Drôme, pour l'accueil des personnes soumises à une peine de TIG,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/77. LOGEMENT RUE DES CROZES – Renouvellement du bail de Mme HEURTEUR

Considérant que le bail conclu avec Mme HEURTEUR pour le logement rue des Crozes arrive à terme le 30 juin 2009,

Considérant que Mme HEURTEUR est en attente d'un logement sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de renouveler le bail à titre précaire de Mme HEURTEUR pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009 pour un loyer mensuel de 416.92 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

*Cette personne a besoin de ce rapprochement sur la commune pour la scolarisation des enfants.
Elle a besoin de ce logement, sa situation s'est simplifiée.*

2009/78. ADDIM – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EDUCATION MUSICALE A L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Considérant la volonté de la commune d'organiser des actions d'éducation musicale en milieu scolaire,

Considérant la proposition d'intervention de l'ADDIM pour l'année scolaire 2009/2010 pour:

- * 2 spectacles Jeunes Pousses à l'école Elémentaire du Châtelard
- * 2 spectacles Jeunes Pousses à l'école A. Dureau-Bonlieu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Général,

* Estimation de la dépense: 2588 €

* Subvention 25 % 647 €

- et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces nécessaires.

Unanimité

2009/79. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'ÉGLISE

Considérant que la commune possède une collection de quatre tableaux conservés dans son église paroissiale,

Considérant que ces toiles nécessitent des travaux importants de restauration pour être ensuite exposées dans la chapelle des pénitents jouxtant l'église et accessibles à toutes les personnes intéressées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la conservation du patrimoine départemental,
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du syndicat mixte de la Drôme des collines dans le cadre de l'aide à la rénovation du petit patrimoine,
- de solliciter une contribution auprès de la Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme,
- de solliciter une contribution auprès de la Sauvegarde de l'Art Français,
- de solliciter une contribution auprès du Patrimoine Rhônalpin,
- de solliciter une contribution auprès du Pèlerin,
- de solliciter une contribution auprès de la Cellules Affaires Publiques,
- de solliciter une contribution auprès de la Fondation Maxime GOURY-LAFFONT
- de solliciter une contribution auprès de la Fondation du Crédit Agricole,
- de solliciter l'attribution de subventions auprès de toutes personnes ou organismes publiques ou privées.

Pour : 25

Abstention : Patricia Gendre.

2009/80. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE LA PORTE DU PRESBYTÈRE

Considérant que la commune possède un presbytère muni d'un portail très ancien dont les menuiseries qui datent du XVII^e siècle,

Considérant que ces menuiseries doivent être sauvegardées et mises en valeur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la conservation du patrimoine départemental,
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du « Petit patrimoine rural non protégé » dont la thématique 2009 est « patrimoine lié aux éléments de passage »,
- de solliciter une contribution auprès de la Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme,
- de solliciter une contribution auprès de la Sauvegarde de l'Art Français,
- de solliciter une contribution auprès du Patrimoine Rhônalpin,
- de solliciter une contribution auprès du Pèlerin,
- de solliciter une contribution auprès de la Cellules Affaires Publiques,
- de solliciter une contribution auprès de la Fondation Maxime GOURY-LAFFONT
- de solliciter une contribution auprès de la Fondation du Crédit Agricole,
- de solliciter l'attribution de subventions auprès de toutes personnes ou organismes publiques ou privées.

Unanimité

2009/81. GRANULATS RHONE ALPES– SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Considérant que la société GRANULATS RHONE ALPES exploite sur le territoire de la commune des terrains à usage de carrière et utilise de ce fait la voirie communale au delà de l'usage normal lié à la circulation routière,

Considérant que cette utilisation engendre pour la commune un coût d'entretien de la voirie communale important,

Considérant que la société GRANULATS RHONE ALPES reconnaît cet état de fait, il convient de signer une convention avec elle afin de fixer les conditions d'indemnisation du préjudice subi par la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'approuver la convention fixant les conditions d'indemnisation du préjudice subi par la commune
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention

Unanimité

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission développement durable :

Intervention de Pierre CHATRENET

La semaine prochaine, est organisée l'opération « Chateaunevois nettoyons nos chemins ». Pensez à mobiliser les associations auxquelles vous participez.

Commission scolaire

Intervention de Nicole BADIN.

Une enquête est en cours concernant les enfants scolarisés hors commune, si vous avez des voisins concernés vous pouvez leur distribuer le questionnaire.

Nicole BADIN précise qu'un repas bio est prévu à la cantine le 11 juin : possibilité de s'inscrire pour manger à la cantine ce jour là (Bonlieu 11h40 Châtelard 12h30). Le prix du repas pris en charge par la communauté de communes. Un producteur fera une animation.

Commission Infrastructures

Intervention de Claude VACHER

La RD 67 est presque finie, le tapis définitif sera réalisé la première semaine des vacances. Il y aura 3 jours d'interruption de la circulation.

La commune va être desservie en gaz. Présentation des travaux qui sont proposés : jusqu'à la croix de collet, du 8 juin au 8 juillet. Centre du village du 15 juillet à fin août.

Information par Gaz de France le 15 juin en réunion publique à 18h30 à la salle des fêtes.

Commission Economie

Intervention de Daniel GIRON

La commission travaille sur le règlement du marché du mercredi matin et propose de valoriser le marché par une manifestation « Marché en fête » le 1^{er} juillet.

Décision à prendre en communauté de communes sur le périmètre de SCOT sans Tain Tournon.

Commission communication

Intervention de Dominique LONGUEVILLE

La distribution du Châto infos sera faite la semaine prochaine.

Fêtes de quartier, il serait intéressant de recenser les fêtes et de faire des photos pour un article dans le prochain Châto infos.

Commission Urbanisme

Intervention de Daniel GIRON

Compte rendu de la commission du 27 mai 2009

- 2 Certificats d'urbanisme
- 6 déclarations préalables : 5 accordées et une refusée
- 3 permis de construire : 3 accordés
- 1 permis de construire modificatif : accordé

Intervention de Philippe PATOILLARD

Le feu artificiel du 14 juillet a été choisi à 3000 € il n'y a plus de subvention à l'association par le département, L'association demande la prise en charge des frais de gardiennage cette année: 600 € Accord de la municipalité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Nouvelle procédure pour les documents (courriers, dossiers...) reçus en mairie: les originaux iront systématiquement dans les services afin que les dossiers soient complets et restent en archives. Les élus concernés recevront une copie.
- Projet de nouvelle caserne des pompiers: étude arrêtée à la demande des pompiers pour le terrain de la Croix de Collet. Les pompiers essaient de faire accepter par le SDIS l'agrandissement de la caserne actuelle.
- Une autorisation de passage provisoire a été accordée sur le chemin le long de l'Isère à Madame Marie-Laure ESTEVE pour accéder à sa propriété compte tenu de son activité professionnelle. Elle doit ramener la hauteur de son mur à 1 m pour se mettre en conformité avec le POS.
- Châto Infos: la remise des articles rédigés par les listes sera effectuée en même temps pour les deux listes au moment de la relecture des articles avant parution.
- Elections Européennes le 7 juin: Bureau 1: Présidente: Dominique LONGUEVILLE - Bureau 2: Président: Daniel GIRON - Bureau 3: Président: Claude VACHER: Pensez à répondre au sondage Doodle et informer le président de chaque bureau, et à proposer également des électeurs pour la tenue des permanences.

PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

QUESTIONS DIVERSES

Information sur le projet de communauté d'agglomération: point remis à la séance prochaine

Xavier JUNILLON: des motos et des quads circulent dans des zones qui sont peut-être classées NATURA 2000. Il y a aussi des feux de camps

Jean Paul PERRET: qu'en est-il de l'épaveuse? Claude VACHER précise que le broyeur a été réparé, et l'épaveuse a été louée Une commande a été passée pour l'achat d'une épaveuse neuve. La livraison est prévue vers le 15 juin.

Calendrier

Prochain conseils Municipaux: 24 juin 2009 et 24 juillet 2009

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.